



Banque Richelieu
FRANCE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Banque Richelieu France publie, conformément aux dispositions de la loi Avenir, son index d'égalité femmes-hommes pour l'UES, établi au 1^{er} mars 2026, à **95 points sur 100**.

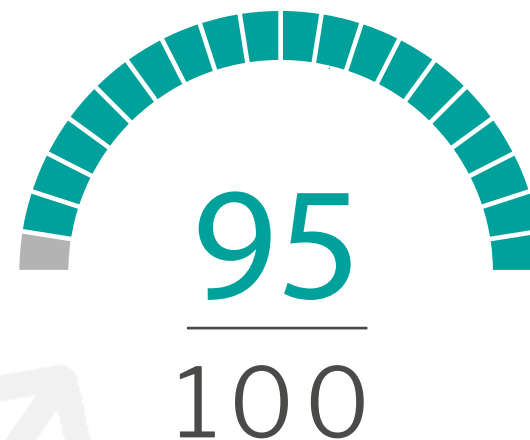
Cet index permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression.

Sous la forme d'une note sur 100, l'index se compose de 4 indicateurs qui mesurent différentes données en matière d'égalité professionnelle :

1. écart de rémunération entre femmes et hommes
2. écart du taux d'augmentation du salaire de base entre femmes et hommes
3. pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé maternité
4. nombre de salarié du genre sous représenté (femmes ou hommes) dans les 10 plus hautes rémunération de l'entreprise

Banque Richelieu France est résolument engagée en faveur de l'égalité professionnelle et continue d'œuvrer pour la résorption des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, en portant une attention particulière à ce sujet dans le cadre de sa politique RH globale.

SCORE



ÉCART DE RÉMUNÉRATION

35 /40

ÉCART DES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

35 /35

POURCENTAGE DE SALARIÉES AUGMENTÉES
AU RETOUR D'UN CONGÉ MATERNITÉ

15 /15

NOMBRE DE SALARIÉS DU SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ
PARMI LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

10 /10